

## Communiqué du FMI

Une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI), dirigée par Mme Cemile Sancak a séjourné à Lomé du 24 juillet au 6 août dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV pour l'année 2015.1

La mission a eu des discussions avec MM. Adjé Otèth Ayassor, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances, de la Planification et du Développement; Kossi Assimaidou, ministre de la Planification; Kossi Ténou, Directeur National de la BCEAO; et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires du développement.

Au terme de la mission, Mme Sancak a fait la déclaration suivante :

«La mission des services du FMI a eu avec les autorités togolaises des discussions productives portant sur les politiques et les réformes structurelles visant à promouvoir la croissance durable grâce à des transformations structurelles et à préserver la stabilité macroéconomique et financière.

«L'activité économique au Togo s'est accrue à un rythme soutenu ces dernières années. Le taux de croissance a avoisiné 5,4 pour cent dans les années 2013-2014, ce qui reflète une forte croissance de la production agricole, l'expansion du Port de Lomé et de l'aéroport international ainsi que la réalisation de grands réseaux routiers. L'inflation a ralenti, du fait principalement de la baisse des prix des produits alimentaires et des prix de détail du carburant. L'augmentation des investissements publics a cependant entraîné une forte augmentation du recours au marché sous-régional et du déficit du compte courant.

«Les perspectives de croissance demeurent positives à moyen terme. Les autorités entendent achever les travaux de construction de grands axes routiers et investir progressivement davantage dans les routes secondaires. Elles projettent également d'investir dans les dépenses sociales, telles que la construction de nouveaux établissements scolaires, centres de santé et un grand centre hospitalier de référence à Lomé.

Le taux de croissance de l'activité économique devrait avoisiner 5,5 pour cent pour la période 2015-2018, sous l'impulsion de la production agricole, des services de transport liés au commerce international et de l'impact positif de l'amélioration de l'infrastructure des transports sur l'activité économique privée. La dette publique devrait rester élevée, reflétant en particulier la poursuite des investissements dans l'infrastructure publique financée par le recours au marché sous-régional et emprunts extérieurs. Selon les projections, le déficit du compte courant devrait connaître une légère amélioration à 12,3

pour cent du PIB en 2015 du fait de la baisse des cours du pétrole, puis à 9,6 pour cent du PIB à l'horizon 2020 sous l'hypothèse que le déficit budgétaire se réduise dans les années à venir.

«La volonté des autorités d'accroître la croissance potentielle, couplée au risque accru d'endettement et aux pressions sur le compte courant requièrent des politiques qui permettent d'arriver à un bon équilibre. La trajectoire budgétaire doit être progressivement réorientée pour maintenir la stabilité de la dette et assurer la stabilité extérieure à long terme.

«Pour devenir une plaque tournante dans les domaines du commerce et du transport, il sera important de faciliter le développement de secteurs clés, tels que l'énergie et surtout les télécommunications, et de continuer à améliorer le climat des affaires et l'efficacité des projets d'investissements publics.

«Les autorités doivent également accorder la priorité à des réformes simples mais essentielles à impact maximum, telles que celles visant l'amélioration de la performance des régies financières (OTR), la modernisation de l'administration en charge des finances publiques, et le renforcement de la gestion de la dette et de la liquidité.

«Dans le secteur financier, une application plus stricte du cadre réglementaire actuel est nécessaire. Les banques qui ne respectent pas actuellement certains ratios prudentiels devraient adopter immédiatement des mesures d'assainissement sinon des stratégies de résolution devront être mises en place. La stabilité financière du secteur de la microfinance doit également être améliorée.

«La mission tient à remercier les autorités pour leur coopération et leur hospitalité, qui ont permis un échange de vues fructueux.»

Le Conseil d'administration du FMI devrait examiner le rapport des services sur les consultations de 2015 au titre de l'Article IV en octobre 2015.